

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016

Aujourd'hui sept juin deux mille seize, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 13 juin 2016, à 19 heures, en session ordinaire.

Ordre du jour :

- 1°) - Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal
 - 2°) - Porté à connaissance des décisions prises par le Maire
 - 3°) - Allocations en non valeur - Service des eaux
 - 4°) - Sortie des biens de l'actif
 - 5°) - Tarifs séjour jeunes
 - 6°) - Tarifs bivouac jeunes
 - 7°) - Décision modificative n° 1 du budget général
 - 8°) - Décision modificative du budget du service des eaux
 - 9°) - Informations sur l'instauration des périmètres de protection autour du champ captant de Sabanel destiné à l'alimentation en eau potable de la commune d'Albi.
 - 10°) - Informations sur l'installation classée Sarl Jalby Transport Logistique
 - 11°) - Motion sur l'installation des compteurs Linky
 - 12°) - Convention piscine des Avalats
 - 13°) - Piscine des Avalats – Demande de subvention au Conseil Régional
 - 14°) - S.D.E.T. : dissimulation de réseau de telecommunication électronique - P18 rue des Œillettes
 - 15°) - Estimation coût travaux de dissimulation de réseau en régime urbain - P18 rue des Œillettes
 - 16°) - Rapport sur l'eau
 - 17°) - Feu d'artifice du 14 juillet
 - 18°) - Conservatoire de musique : remboursement de la contribution de la ville pour les élèves hors critères
 - 19°) - Informations sur le projet gare
 - 20°) - Informations sur le projet Emile Albet
- Questions diverses

L'an deux mille seize et le treize juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, Mr LEFERT, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme THUEL, Mr BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mme TAFELSKI
 Mr GUIRAUD procuration à Mr GRIALOU
 Mme GARCIA procuration à Mr LE ROCH
 Mr CROUZET procuration à Mr FABRE
 Mme PESA procuration à Mme BALOUP
 Mme ANGLES procuration à Mme VILLENEUVE
 Mme CHAILLET procuration à Mme THUEL
 Mr PEYRONIE

Secrétaire : Mme TRUTINO

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant la date du jour afin d'aider la secrétaire à archiver chronologiquement les comptes-rendus.

Il excuse Marcel Peyronie de son absence et donne la liste des procurations reçues.

Avant de passer à l'ordre du jour, le compte rendu de la dernière séance ne donnant lieu à aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

Il mentionne les décisions prises depuis le dernier conseil municipal, il rappelle qu'elles sont toutes consultables et explicables à la Direction Générale des Services.

Il donne ensuite la parole à Delphine Maillet-Rigolet pour la première question de l'ordre du jour.

ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET DU SERVICE DE L'EAU - n° 16/40

Service : Finances locales – Décision budgétaire

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

En outre, elle précise qu'il s'agit de 43 factures concernant beaucoup de petits montants et sur différents exercices.

Monsieur le Maire rajoute que malheureusement, chaque année le même problème de ces classements en non valeur se répète dans toutes les collectivités ; en cette période de crise et pour diverses raisons, que ce soit des problèmes économiques ou des familles instables qui déménagent. Les services travaillent conjointement avec le Trésorier Payeur qui lui n'a pas tous les renseignements ou coordonnées, et malgré les efforts réalisés, on retrouve toujours ces admissions en non valeur.

SORTIES DES BIENS DE L'ACTIF - n° 16/41

Service : Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

Mme Maillet-Rigolet souligne qu'il s'agit surtout de logiciels informatiques, quelques meubles, des tondeuses, etc... On peut constater les dates d'acquisitions jusqu'à 1993 pour certains. Le but est de sortir de l'actif de nombreuses choses obsolètes. Elle explique que c'est tout un travail d'inventaire qui est fait ; il s'agit d'en faire le nettoyage régulièrement.

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

Madame Gonzalez demande ce que deviennent les biens qui sortent de cet actif.

Madame Maillet-Rigolet répond que ces biens ne sont déjà plus utilisés car ils ne fonctionnent plus.

Monsieur Bardy s'étonne que des subventions fassent partie de l'actif de la commune.

Madame Maillet-Rigolet explique que lorsqu'on passe une subvention en investissement, elle devient de fait un bien actif. Ces subventions ayant été amorties, elles n'ont plus rien à faire dans l'actif de la ville.

TARIFS SEJOUR JEUNES - n° 16/42

Service : Finances locales – Tarifs et redevances

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

Delphine Maillet-Rigolet précise que la commission jeunesse a travaillé sur ces propositions avec les enfants eux-mêmes et les animateurs.

TARIFS BIVOUACS JEUNES - n° 16/43

Service : Finances locales – Tarifs et redevances

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET GENERAL - n° 16/4

Service : Finances locales – Décision modificative

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET 2016 DU SERVICE DES EAUX - n° 16/45

Service : Finances locales – Décision modificative

Rapporteur : Madame Maillet-Rigolet

DELIBERATION

5 ABSTENTIONS
Adopté à la majorité

Monsieur De Gualy interroge Delphine Maillet Rigolet sur les renégociations d'emprunts ; il remarque que les deux décisions modificatives à l'ordre du jour aujourd'hui font apparaître des renégociations contractés auprès du Crédit Agricole et renégociés auprès de la Banque Postale pour un montant cumulé de 681 300 €. Il pense que si ces renégociations sont tout à fait judicieuses, dans la mesure où elles permettent d'engendrer dans la durée des économies, elles ont toutefois un coût dans l'immédiat avec les fameuses indemnités de remboursement anticipé. Il a calculé que ces indemnités, pour les deux emprunts confondus s'élevaient à 37 832 €, soit 5,55 % du montant global d'achat. D'où la question du groupe minoritaire qui aimerait connaître quel est le gain net de ces opérations de renégociations, c'est-à-dire la différence entre les économies réalisées sur les frais financiers dans le tableau d'amortissement et le coût de ces pénalités.

Mme Maillet Rigolet répond, comme cela avait été annoncé lors du vote du budget, il y a à peu près 165 000 € d'économie que l'on devrait faire, ce qui correspond à environ entre 12 et 13 000 € d'économie par an sur environ 12 à 13 ans.

INFORMATIONS SUR L'INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION AUTOUR DU CHAMP CAPTANT DE SABANEL DESTINE A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE D'ALBI

Alain Fabre fait la déclaration suivante :

"Considérant que les besoins en eau destinés à la consommation humaine de la commune d'Albi sont justifiés et qu'il y a lieu de mettre en conformité les installations de production et de distribution de ces eaux,

Etant donné la nécessité de protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable par la mise en place de périmètres de protection,

L'arrêté préfectoral du 9 mars 2016, déclare d'utilité publique au bénéfice de la commune d'Albi, les travaux de dérivation des eaux pour la consommation humaine à partir des captages de Sabanel, la création de périmètres de protection immédiate et rapprochée autour des ouvrages de captages et l'institution de servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau."

Monsieur le Maire précise que l'on reviendra plus tard sur cette information lorsqu'on parlera de la future piscine de rivière des Avalats.

INFORMATIONS SUR L'INSTALLATION CLASSEE SARL JALBY TRANSPORTS LOGISTIQUE

Alain Fabre porte à connaissance l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 qui indique que la Sarl Jalby Christian Transports-Logistique, domiciliée à Cunac, exploite depuis 2011 une installation de broyage de déchets de verre propre d'une capacité de 9,5 tonnes par jour. L'augmentation de l'activité de broyage est réalisée sans modification des équipements et le niveau des émissions sonores n'est pas modifié et ne générera pas de nouveaux types de nuisances.

Cette Sarl est donc autorisée à exploiter à Cunac la longue liste des installations détaillées dans l'arrêté préfectoral. Ce dernier est mis à la disposition de tous ceux qui en feraient la demande au secrétariat.

MOTION SUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS LINKY - n° 16/46

Service : Domaines de compétences par thèmes - Environnement

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION

7 VOIX CONTRE
Adopté à la majorité.

Monsieur Kowalczyk souhaite prendre la parole suite à la lecture de cette délibération.

Il fait la déclaration suivante :

"Il n'appartient pas qu'au SDET de se positionner, la mairie restant propriétaire des compteurs, c'est à elle de prendre une décision.

Comme je vous l'ai écrit, la mise en place des nouveaux compteurs communicants (Linky pour l'électricité, Gazpar pour le gaz et Aquarius pour l'eau) suscite une inquiétude grandissante au sein des habitants de nombreuses villes. Sur Saint-Juéry, plus d'une centaine d'habitants ont assisté à une récente réunion d'information.

Je rappelle que les raisons de ces inquiétudes sont nombreuses, dont la principale est le souci de protection de la santé des habitants, à commencer par celle des enfants. En effet, s'ils sont installés, les compteurs communicants émettront des micro-ondes que GRDF et ERDF présentent comme anodines, alors que celles-ci, comme le courant porteur en ligne utilisé pour communiquer, sont considérées comme cancérigènes possibles par l'OMS et sont fortement contestées par diverses associations indépendantes comme Robin des Toits, PRIARTEM et le CRIIREM. Des assurances, comme Groupama, excluent les dommages causés par les champs et les ondes électromagnétiques.

De plus le fonctionnement de ces compteurs nécessite la mise en place d'un réseau d'antennes pour les relevés, augmentant considérablement la pollution électromagnétique au niveau de la ville. Sachez que de plus en plus de personnes deviennent électro sensibles, j'en ai rencontré plusieurs sur Saint-Juéry.

Il faut savoir qu'à terme les habitations pourraient avoir quatre compteurs : pour l'électricité, le gaz, l'eau chaude et l'eau froide, démultipliant ainsi les risques.

Même si la question de la santé publique est cruciale, d'autres raisons sont aussi importantes :

- Menace sur la vie privée : les compteurs communicants sont prévus pour analyser quasiment en temps réel, toutes les 10 minutes environ, la consommation de l'installation qu'ils desservent. Ils permettront aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur la vie privée des usagers, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance et de remise en cause des libertés publiques. D'autant plus qu'il s'est avéré que les données transitant par ce type de compteur peuvent être aisément piratables.

- Menace sur l'emploi : plus besoin de femmes ou d'hommes pour relever les compteurs ou couper l'électricité, les compteurs communicants, d'après le syndicat majoritaire d'ERDF, supprimeront près de 6 000 emplois.

- Risque financier pour les familles : dans la mesure où la complexité accrue des tarifs vont aboutir inévitablement à une hausse du coût de l'énergie pour les usagers n'ayant pas la possibilité de s'adapter à ceux-ci.

- Désastre écologique : il est injustifiable de se débarrasser de plus de 80 millions de compteurs actuels en parfait état de marche (35 millions pour l'électricité qui, au passage vont coûter 5 milliards d'euros, 35 pour l'eau, 11 pour le gaz) . Les opérateurs ont beau assurer que des filières de recyclage vont être mises en place, elles ne devraient exister que pour des appareils arrivés en fin de vie. Or les compteurs actuels sont prévus pour durer 60 ans, contrairement aux Linky et autres qu'il faudra remplacer, à nouveau, à grands frais, dans moins de 20 ans.

Au vu de ces différents problèmes, les réactions sont nombreuses de la part des pouvoirs publics, des associations de consommateurs et de protection de l'environnement et de la santé, vis à vis d'une technologie mal maîtrisée dont on n'a pas réellement mesuré l'impact. Ailleurs, l'Allemagne a refusé que lui soit imposée la généralisation des compteurs intelligents, le gouvernement du Québec a imposé à Hydro-Québec le retrait des compteurs intelligents pour les usagers suite aux nombreuses expertises indépendantes ayant mis en évidence la réalité de nombreux problèmes. Plusieurs centaines de villes comme Paris, Grenoble, Janvry, Melun, Yerres ou encore, dans le Tarn, les 15 communes du SIERC Carmausin, Teulat, Saint-Benoît de Carmaux, Rivières sur Tarn ont adopté des délibérations refusant l'installation des compteurs Linky.

Je vous propose donc de modifier la délibération proposée par celle-ci :

Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent au contraire à favoriser des intérêts commerciaux ;

Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante ;

Considérant que les compteurs communicants sont facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée, le Conseil Municipal de Saint-Juéry :

- rappelle que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ERDF.

- décide que les compteurs d'électricité de Saint-Juéry, propriété de la collectivité, de tous les bâtiments publics ne seront pas remplacés par des compteurs communicants, et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune concernant ces compteurs.

- demande au Syndicat Départemental d'Électricité du Tarn d'intervenir immédiatement auprès d'ERDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés sur tous les bâtiments publics de Saint-Juéry."

Monsieur le Maire répond qu'il partage les précautions que prend Monsieur Kowalczyk et les précautions que certains habitants ont dû prendre également. Mais en disant cela, il se place d'un point de vue juridique et non pas du point de vue de la technologie de Linky. David Kowalczyk a lu des arguments que Monsieur le Maire connaît et d'autres qui contredisent ce qu'il vient de dire, notamment en Allemagne, car les compteurs qui vont être placés sont exactement les mêmes que les Linky, sauf qu'ils n'ont pas le même nom.

Ca n'est pas vrai, interromps Mr Kowalczyk.

Effectivement nous sommes cernés par les ondes continue Monsieur le Maire, des gamins de 5 ans possèdent des portables, pratiquement tout le monde a chez soi un système WI-FI, des micro-ondes et malheureusement c'est la tendance actuelle. Il se dit ni pour ni contre et n'a pas la science infuse. Il pense qu'il y a ce soir des personnes qui savent tout et qui connaissent tout, lui n'a pas ces compétences et se place sur un plan juridique. Contrairement à ce qu'a avancé Mr Kowalczyk, lui donne lecture du "pouvoir de police administrative", qui vient du Ministère de l'Intérieur, et qui stipule que "les compteurs sont la propriété des autorités organisatrices de distribution d'électricité mais seul le concessionnaire a le droit de les développer et de les exploiter". Ils n'appartiennent absolument pas à la Mairie de Saint-Juéry.

"Dans l'hypothèse assez fréquente où la commune a transféré la compétence "autorité organisatrice de réseau de distribution publique d'électricité et de gaz" -et c'est toujours le cas, c'est E.R.D.F., et à Saint-Juéry c'est le S.D.E.T.- à l'établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat départemental, elle n'a plus vocation à intervenir en la matière. Dans ce cas une délibération du Conseil Municipal s'opposant au déploiement des compteurs Linky est entachée d'illégalité pour défaut de compétence".

Monsieur le Maire donne lecture à présent d'un courrier qu'il a reçu de l'association des Maires de France qui explique qu'une étude juridique a été demandée par la Fédération Nationale des Autorités Compétentes et de Régie pour répondre à cette question qui a conclu que ce n'est pas le Maire mais l'exploitant, c'est-à-dire E.R.D.F., qui est juridiquement responsable en cas de problèmes liés à l'installation ou à l'exploitation de compteurs Linky. Le Maire ne court pas de risque pénal sur ce terrain, en revanche il en court (des risques) s'il prend un arrêté anti Linky.

Il est illégal de s'opposer à l'installation du compteur, et E.R.D.F., qui dans un premier temps a joué la conciliation, est en train de porter plainte contre les municipalités qui ont voté en toute illégalité et vont se voir attribuer des amendes et Monsieur le Maire n'a pas envie que les contribuables saint-juériens paient pour ce genre d'amende.

Il rappelle que le compteur Linky n'est pas un choix d'E.R.D.F. mais du législateur, c'est la loi nationale qui suit une directive européenne. Le Maire est là pour faire respecter la loi et se placer sur un plan juridique. Il fait remarquer que lorsque le groupe de Mr Kowalczyk organise des réunions uniquement à charge contre Linky, il ne pense pas que ce soit une bonne chose. Il conseille plutôt d'engager des échanges, des contradictions. Même s'il n'a pas la technicité pour savoir en quoi Linky est dangereux, peut-être est-il possible de prendre des précautions à l'avance, car sur le plan légal, il conclut qu'il n'est pas possible de prendre et de voter la motion proposée.

Monsieur Kowalczyk convient qu'il y a une pression phénoménale sur les Mairies au niveau juridique de la part d'E.R.D.F. qui a investi 5 milliards d'euros. Il ajoute qu'il y a aujourd'hui environ 250 collectivités qui ont voté des motions. Celle proposée ce soir n'est pas une motion d'interdiction stricto sensu pour tout le monde des compteurs communicants, mais plutôt une motion de précaution.

Pour l'instant E.R.D.F. a porté plainte contre 2 ou 3 mairies et aucun Préfet n'a encore cassé aucune motion prise dans sa région, même si cela ne saurait tarder.

David Kowalczyk rappelle le problème des ondes du wifi dans les écoles et sur le fait qu'autour de cette table, même s'il n'y avait pas de spécialistes pour en débattre, tout le monde était d'accord pour le dénoncer et demander à ce que ces ondes là soient éradiquées dans les écoles et qu'on mette du filaire. Cela n'a interpellé personne.

C'est la même chose pour les compteurs Linky. David Kowalczyk demande que soit prise une motion de précaution, et tant pis si la motion est cassée. Vis-à-vis de la population, Monsieur le Maire peut décider qu'il ne placera pas de compteurs communicants dans les locaux communaux.

Pour terminer, David Kowalczyk revient sur l'organisation de réunions que Monsieur le Maire a qualifiées d'orientées. Effectivement, des débats d'informations ont eu lieu, clairs et affichés comme tels. Personne ne s'est caché, sur les affiches tout était marqué. Il pense qu'il n'y a pas lieu de faire un procès pour cela. Toutefois, si la Mairie veut organiser une réunion contradictoire, pourquoi pas.

Il conclut en disant qu'il s'agit ici d'une motion de précaution, un marqueur fort dont Monsieur le Maire pourrait tirer profit.

Monsieur le Maire assure qu'il ne reproche rien. Il pense simplement qu'une réunion avec un débat contradictoire serait un peu plus constructive.

Il revient sur les dires de David Kowalczyk et informe que certains parents refusent le wifi dans les écoles mais l'ont chez eux. Pourtant, ce qui n'est pas bon pour les enfants ne l'est sûrement pas plus pour les adultes. Les ondes ne sont bonnes pour personne. Par contre, avec le wifi c'est différent car on n'est pas dans l'illégalité. Pour la question présente, Monsieur le Maire répète qu'il se place sur le plan juridique.

Evidemment les préfets ne cassent plus les délibérations, ils les laissent dans l'illégalité qui vont s'accompagner de pénalités financières, et Monsieur le Maire ne prendra pas ce risque de pénalités. Il veut bien entendre toutes les positions et comprends des précautions des uns et des autres, mais ceux qui donnent des leçons en terme de précautions (et il ne parle pas pour Mr Kowalczyk) ces personnes-là ont bien souvent chez eux le wifi et des enfants qui ont des portables, et cela ne les gêne pas.

Il pense qu'il faut être un peu cohérent sur la notion juridique. Et si l'association des Maires de France fait pression, ainsi que le Ministère de l'Intérieur, malheureusement, c'est ce dernier qui gère la Mairie, et le jour où il va déclarer la municipalité dans l'illégalité, ce sont les contribuables de Saint-Juéry qui vont payer des pénalités.

Monsieur le Maire pense que de nombreuses démarches ont été faites, pour preuve les courriers qu'il a reçus et qui sont des copies adressées de la part de certains particuliers à E.R.D.F. ou au S.D.E.T. Pour information, il signale qu'il a lu légalement que si des particuliers refusent le compteur Linky, lorsqu'E.D.F. les aura placés, ceux qui ne les auront pas acceptés paieront quand même le déplacement des agents qui auront relevé le compteur chez eux. Ce qui veut dire qu'il faut être prudent dans ce genre de délibération et d'attitude.

Monsieur Kowalczyk précise que des personnes ayant refusé le compteur Linky, mais que ce dernier, placé à l'extérieur, a tout de même été placé à leur insu, ont fait un courrier, et le compteur a été remplacé.

Il constate, lorsqu'on lit la presse qu'il y a vraiment une levée de bouclier contre ces compteurs communicants et que pour l'instant, E.R.D.F. est mal engagé. Concernant notamment le wifi et les portables, David Kowalczyk, même s'il se veut militant écologiste ne compte pas s'enfermer dans une caverne et utiliser la bougie.

Monsieur le Maire se dit prêt à écouter tout ce qu'on veut lui dire notamment dans des débats contradictoires. Il ne défend personne ici, il ne défend pas E.R.D.F. Le but est de ne pas placer la commune dans l'illégalité et de défendre ses biens.

Il suppose qu'il y aura d'autre débat, que ce soit sur le compteur linky, sur le wifi ou sur les portables et que, malheureusement, c'est avec le recul et le temps qu'on s'apercevra qui détenait la vérité.

Monsieur Kowalczyk ajoute qu'on s'en aperçoit déjà un peu.

Madame Pellegrini demande s'il est possible justement d'organiser une réunion contradictoire afin d'avoir un avis plus juste sur la question.

Monsieur le Maire pense, d'après ce qu'il lit, qu'E.R.D.F. propose déjà des réunions d'informations. Le mouvement "Robins des Toits", sur Albi et Gaillac en organise aussi avec E.R.D.F.

Il n'estime pas très opportun que la mairie prenne l'initiative de ces réunions et se demande si ces personnes sont capables de s'écouter, d'échanger et de discuter sereinement sur ces compteurs, mais retient toutefois la proposition de Madame Pellegrini

Cette dernière a eu l'occasion d'en parler plusieurs fois autour d'elle et a relevé une vraie inquiétude.

Monsieur le Maire se demande si ces personnes ont les informations nécessaires.

Outre le fait de ces inquiétudes, Monsieur Bardy ajoute qu'il y a aussi le fait qu'E.R.D.F. est en situation de monopole et ne permet pas de choisir comme on le voudrait entre plusieurs possibilités ou plusieurs technicités. Même s'il n'a aucune compétence particulière en la matière, il déplore le fait qu'on impose quelque chose et qu'on ne puisse pas prendre position. Il serait intéressant qu'un organisme indépendant puisse statuer sur l'éventuelle dangerosité de tout cela.

Monsieur le Maire émet des doutes quant à l'indépendance d'un tel organisme. Pour ce qui est du monopole d'E.R.D.F. il rappelle qu'il s'agit ici d'une directive européenne, et même s'il y avait eu concurrence en terme de distribution d'électricité, il y aurait eu l'imposition des compteurs Linky.

Monsieur Fabre désire répondre à Mr Kowalczyk qui a spécifié qu'en Allemagne il n'y avait pas de compteur Linky. Il fait remarquer qu'il y a par contre à la place un autre genre de compteur "Smart Moteur" qui fonctionne exactement comme le Linky.

CONVENTION PISCINE DES AVALATS - n° 16/47

Service : Aménagement du territoire

Monsieur Le Roch désire faire un rappel du contexte des lieux, et précise que jusqu'en 2012, la baignade en rivière du Tarn était autorisée sur le seul site de Trébas les Bains. A Saint-Juéry, elle était soit interdite, soit non interdite mais non aménagée et non surveillée. Tout le monde ici sait que chaque été la rivière est prise d'assaut par beaucoup qui se baignent souvent dans des conditions périlleuses puisque la baignade est non surveillée et très dangereuse par endroits, comme par exemple en dessous du pont d'Arthès où on voit régulièrement des jeunes se baigner, ou encore pour prendre le cas précis des Avalats, au niveau de la digue où on a recensé quelques accidents.

Cette baignade sauvage est donc non seulement dangereuse, mais également elle engage la responsabilité du Maire.

Le Syndicat Mixte de Rivière Tarn s'est donc saisi de cette problématique en 2012 et a proposé un schéma de structuration, de sécurisation et de développement de la baignade sur la rivière du Tarn. Le but est de renouer avec la rivière, car il n'y a pas si longtemps que ça, les anciens s'en souviennent sûrement, on pouvait se baigner dans le Tarn, il y avait une plage à Sabanel, une autre aux Avalats.

Si la baignade dans le Tarn est importante pour le développement touristique et économique local, elle profite en règle générale aux commerces et aux structures touristiques, et, sur le plan social, c'est la gratuité pour tous, contrairement notamment à Atlantis et à Taranis.

Le Syndicat Mixte de Rivière Tarn a donc commencé à accompagner ces baignades surveillées notamment à Rivière et Aiguelèze où il existe justement une structure modulaire. C'est exactement ce qui va être installé à Saint-Juéry au mois de juillet, à l'identique de celle de Rivière.

Cette baignade surveillée va se situer au niveau de la base de canoë kayak du Capial. Ce site, où il y a eu des accidents au niveau de la centrale et de la digue, va permettre de sécuriser et d'encadrer une baignade profitable également à un public familial. C'est une priorité.

Sur place, il y aura donc déjà une base de canoë, avec des sanitaires, un ponton de débarquement des canoës, un ponton de pêche, un parking et une aire de pique-nique, ainsi qu'un restaurant qui pourra bénéficier de ce public.

En ce qui concerne la zone de bain, elle est composée d'un petit bassin, une structure modulaire de 10 m x 6, d'une plate-forme flottante rattachée au niveau de la berge, ainsi que d'un grand bassin, délimité par des bouées, de 10 m x 20. L'ouverture de la piscine de rivière, est prévue cette année mi-juillet, jusqu'à fin août. Une fois la saison terminée, la structure modulable sera retirée. Rien ne reste dans le Tarn

En ce qui concerne les dépenses, le coût total s'élève à un peu moins de 65 000 € hors taxes. Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi : Le Conseil Régional Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon subventionne à hauteur de 15 % (si la délibération est votée ce soir), le Conseil Départemental pour 15 %, E.D.F. pour 30 % et la commune pour 40 %, ce qui impacte St-Juéry pour environ 26 000 €.

Il va donc falloir recruter un surveillant de baignade pour cette saison. C'est le Syndicat Mixte de Rivière Tarn qui est chargé de ce recrutement. En cas de problème administratif, c'est la Mairie qui s'en chargera. Il précise qu'en cas d'affluence le week-end, il y aura deux maîtres-nageur.

Julien Le Roch donne lecture de la délibération.

Rapporteur : Monsieur Le Roch

La Mairie a désigné le Syndicat Mixte de Rivière Tarn comme gestionnaire de l'eau de baignade, du recrutement d'un maître nageur sauveteur et sa rémunération, de la gestion de l'affichage et du suivi de la qualité de l'eau. L'entretien du site restant de la compétence de la Mairie.

Le montant de la participation pour le fonctionnement de la piscine de rivière, notamment en ce qui concerne la présence d'un maître nageur sauveteur s'élèvera entre 5 360 à 6 000 €, en fonction du montant réel engagé.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Saint-Juéry et le Syndicat Mixte de Rivière Tarn.

Adopté à l'unanimité.

Madame Gonzalez désire savoir s'il y a eu un retour de l'Agence Régionale de la Santé, qui à un certain moment n'était pas d'accord.

Julien Le Roch répond que si le processus a été engagé c'est justement parce que l'interdiction de baignade de l'A.R.S. a été levée.

Monsieur Kowalczyk demande s'il y a un projet de construction pour les toilettes, qui seront utilisées conjointement avec le club de canoë kayak.

Monsieur le Maire répond qu'à court terme, aucun projet dans ce sens n'est prévu.

Il rajoute qu'à long terme pourrait se poser le problème de l'évacuation.

Julien le Roch précise qu'il a été décrété, pour cette année, de ne faire aucun gros investissement. Un point sera fait après cette demie saison pour voir si des modifications doivent être effectuées. Après cette première décision un peu à l'aveuglette, il sera déterminé s'il est nécessaire d'ajouter des toilettes. Pour l'instant la réponse est non.

Madame Thuel intervient sur les investissements. Elle désirerait connaître la durée d'amortissement de cette structure, et notamment combien d'année elle peut être réutilisée.

Monsieur le Maire répond que l'amortissement est prévu sur 15 ans.

Madame Gonzalez demande des précisions quant au prix annoncé de 85 000 H.T. sur le document préparatoire au Conseil Municipal alors que Mr Le Roch a parlé de 65 000 €. Ce dernier répond que 85 000 € est un prix hors régie car des travaux vont être réalisés par les services municipaux, par exemple les accroches béton qui stabilisent la piscine. Ces 20 000 € vont permettre de valoriser le travail de la municipalité.

Monsieur Bardy voudrait parler de la qualité de l'eau à cet endroit là. Il ironise en rajoutant qu'il ne faudrait pas qu'en plus d'un M.N.S. il soit nécessaire de recruter un médecin. Il voudrait donc avoir le positionnement de la Mairie.

Julien Le Roch répond que des prélèvements ont été effectués par le S.M.R.T. qui accompagne la Mairie dans ce projet. Il assure que s'il s'est lancé dans ce projet là, c'est que la qualité de l'eau est bonne. Dans le cas inverse, la baignade aurait été interdite. Si des baigneurs se retrouvent avec des boutons, c'est qu'ils ont la varicelle plaisante à son tour Julien Le Roch.

Madame Thuel demande s'il est possible de communiquer au Conseil Municipal le retour de l'A.R.S. concernant ses analyses.

Monsieur le Maire affirme que connaissant la vigilance de l'A.R.S., dans la mesure où les autorisations ont été accordées, c'est que les conditions sont remplies en terme de qualité de l'eau et en terme d'impact sur le prélèvement de Sabanel où les communes d'Arthès et d'Albi pompent l'eau.

Ce que Mme Thuel demande c'est le document officiel de l'A.R.S.

Il lui est répondu que ce document est consultable en Mairie, au Secrétariat Général. Si elle le désire, on peut lui faire parvenir par mail les documents adressés à la Préfecture.

Elle rappelle qu'un débat identique avait eu lieu, pour ce même projet, lors d'un précédent Conseil Municipal, et la qualité de l'eau s'était posée car avant 2012, l'A.R.S. s'était fortement opposée à cette mise en place. Blandine Thuel serait ravie de savoir que l'A.R.S. a pu changer de position.

Julien Le Roch répond que l'A.R.S. n'a pas changé de position. Ils ont présenté cette même position en C.O.D.E.R.S.T., et ce dernier s'est réuni à trois reprises pour St-Juéry, Albi et Arthès et le C.O.D.E.R.S.T. a cassé finalement l'avis de l'A.R.S., et a dit qu'il ne tenait pas.

Donc reprend Blandine Thuel, l'A.R.S. a un avis négatif, et le C.O.D.E.R.S.T. a passé outre et a décidé que ce projet pouvait avoir lieu.

Exactement confirme Monsieur le Maire. Il a l'impression que Mme Thuel semble parler d'un projet qui vient d'être réalisé et qu'elle n'a pas pu faire auparavant. Il confirme que le C.O.D.E.R.S.T., comprend un certain nombre de personnes qui sont dans la réflexion, qu'il faut rencontrer, avec qui il faut échanger. Il s'est donc prononcé pour le fait qu'on puisse installer la piscine de rivière aux Avalats.

Il semble à Monsieur le Maire que Madame Thuel pointe du doigt la piscine de rivière, et aimerait qu'elle s'explique plus clairement sur son désaccord par rapport à cette piscine.

Monsieur Kowalczyk rappelle, en tant qu'ancien élu, que la municipalité précédente, et Monsieur Marty, avec qui il a participé à des commissions pourra le confirmer, s'est battue pour avoir cette piscine de rivière. Si elle ne s'est pas faite, c'est que le C.O.D.E.R.S.T. était resté droit dans ses votes et n'avait pas donné son aval.

Monsieur le Maire précise que le C.O.D.E.R.S.T. est une commission dans laquelle se trouve l'A.R.S. En ce qui concerne St-Juéry, le vote a eu lieu à l'unanimité excepté l'A.R.S.

Monsieur Marty tient à préciser à Monsieur Kowalczyk que l'A.R.S. refuse son aval juste par rapport à la longueur de protection des champs captants et non par rapport à la qualité de l'eau. Cette longueur de 12 km est complètement irrationnelle, et a été ramenée à 3 km.

Quoi qu'il en soit conclut Julien Le Roch, le C.O.D.E.R.S.T. a cassé ce périmètre de 12 km qui n'avait pas lieu d'être, et la qualité de l'eau est bonne.

BAIGNADE AMENAGEE ET SURVEILLEE AUX AVALATS - Demande de subvention au Conseil Régional - n° 16/48

Service : Finances locales – Subventions accordées aux collectivités

Rapporteur : Monsieur Le Roch

Le Syndicat Mixte de Rivière Tarn a engagé une démarche prospective sur la baignade dans la rivière Tarn, en collaboration avec les communes et E.D.F.

De cette prospection, un projet de schéma de structuration a vu le jour, ayant pour ambition de structurer la pratique sauvage actuelle afin de sécuriser les baigneurs, de protéger la responsabilité des Maires, et de mutualiser au sein du S.M.R.T. la gestion du fonctionnement des baignades (mutualisation des coûts, harmonisation de l'information).

Une zone de bain a été définie. Elle comprend un bassin flottant modulaire de 10 x 6 m, une passerelle et un ponton, ainsi qu'un grand bassin en eaux vives délimité par une ligne de bouées.

Un poste de secours va être mis en place avec le local et l'équipement de secours appropriés. Ces travaux sont estimés à 85 000 € HT.

La commune sollicite une subvention du Conseil Régional de 15 % du montant des travaux H.T. au titre du contrat régional unique d'agglomération de l'Albigeois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

SOLLICITE une subvention du Conseil Régional de 15 % du montant des travaux H.T. au titre du contrat régional unique d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAU EN REGIME URBAIN - DISSIMULATION BT SUR P18 - n° 16/49

Service : Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Monsieur Soula

Au sens de l'article 4.1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieux et places des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Dans le cadre de l'affaire "14DISU257-JHCY9 Dissimulation BT sur P18 Œillets", suite à visite sur le terrain, les services du S.D.E.T. estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 38 600 € T.T.C..

Le Conseil Municipal doit donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la proposition qui lui est faite,

AUTORISE son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives qui se rapporteront à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Bardy demande s'il s'agit bien ici de la fibre optique. Monsieur Soula répond affirmativement.

ESTIMATION COUTS DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAU EN REGIME URBAIN - DISSIMULATION BT SUR P18 - n° 16/50

Service : Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Monsieur Soula

Le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn a mis en place un programme annuel de dissimulation de réseau des communes en régime urbain. Chaque année le S.D.E.T. réalise des travaux pour le compte des collectivités qui participent à hauteur de 30 % du montant H.T. des travaux.

Il a été fait appel au service technique du S.D.E.T. pour étudier l'affaire référencée "14DISU257-JHCY9 Dissimulation BT sur P18 Œillets".

Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 136 077 € H.T., maîtrise d'œuvre comprise. La participation de la commune s'élève donc à 40 823 € H.T, soit 30 % du montant H.T. des travaux.

Le Conseil Municipal doit donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition qui lui est faite,

AUTORISE son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives qui se rapporteront à cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Madame Gonzalez demande si deux tranchées différentes vont être creusées.

Alors que Monsieur Soula répond qu'il n'y a qu'une seule tranchée, elle s'interroge sur le montant exorbitant de ces travaux puisqu'il ne s'agit que d'ajouter un tuyau supplémentaire et que la rue des Œillets n'est pas très longue.

Monsieur Soula explique qu'il ne s'agit pas de rajouter un simple tuyau dans la tranchée, mais de faire des branchements dans toutes les maisons en limite de propriété afin que les habitants puissent s'y brancher dessus.

Monsieur le Maire mentionne qu'il s'agit aussi de dissimuler les fils qui se trouvent en hauteur.

C'est juste le premier montant de plus de 136 000 euros qui interpelle Madame Gonzalez puisqu'une seule tranchée sera utilisée. En faisant ce constat, elle pense tout haut qu'elle n'a pas bien choisi son métier en devenant infirmière.

Monsieur Soula termine en indiquant qu'il s'agit des réseaux secs.

Monsieur Bardy souhaite revenir sur la fibre optique et demande s'il serait possible d'avoir un plan de Saint-Juéry sur les sites qui pourront être pourvus en fibre optique en 2016.

Monsieur Soula répond que seuls les bâtiments publics seront pourvus de fibre optique en 2016. Les écoles en particulier et Lo Capial ensuite.

Delphine Maillat Rigolet précise, pour les Saint-Juériens qui souhaiteraient la fibre optique, que les opérateurs commencent à faire des sortes de sondage suivant le nombre de demandes dans un même quartier mais qu'il n'y a pas de plan prédéfini.

Le Maire ajoute que l'Agglo, qui maîtrise ce sujet a constaté le peu de candidats sur Albi.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

- n° 16/51

Service : Domaines de compétences par thèmes - Eau

Estimation de la population desservie : 6 867 habitants

Point de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement année n – 1 (m3)	Prélèvement année n (en m3)	Variation
Champ captant des Fontaines	150	441 157	485 633	10.08%

Importations d'eau

Exportateur	Importé en année n (m3)
Syndicat du Dadou	55 586

Volumes produits

Ouvrages	Capacité de production (m3)	Production Année n (m3)
Champ captant des Fontaines	1 000 000	485 633

Total des volumes d'eau potable

Total des ressources (m3)	Année n - 1	Année n	Variation
Ressources propres	441 157	485 633	10.08 %
Importations	48 386	55 586	14.88%
<i>Total général</i>	489 553	541 219	10.55%

Nombre d'abonnements

Abonnements	Année n - 1	Année n	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	3 876	3 880	0.1%
Nombre d'abonnements non domestiques	2	2	0%
<i>Nombre total d'abonnements</i>	3 878	3 882	0.1%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Répartition des abonnés de la commune : 3 880

Volumes mis en distribution et vendus

Volumes (m3)	Année n - 1	Année n (m3)	Variation
Volume produit	441 157	485 633	10,08 %
Volume importé	48 396	55 586	14.86 %
Volume mis en distribution	489 553	541 219	10,55 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	321 623		%
Volume vendu aux industriels	696		
Volume total vendu aux abonnés	322 319	351 798	9,15 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 90 m3 par an.

Longueur du réseau : Linéaire du réseau hors branchements en km : 72,4

Les tarifs ont été votés le 23 décembre 2014

Le prix du service comprend un abonnement, et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables à réception de chaque facture (deux par an).

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en euro par m3, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	2015	2016	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement Ø 15	51 €	51 €	0%
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m3	1,03	1,14	10,67%
Redevances et taxes	T.V.A.	5,5 %	5,5 %	

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	1 ^{er} janvier N	1 ^{er} janvier N+1	Variation
Collectivité	123,60	136,80	10,67 %
T.V.A.	6,798	7,524	10,67 %
TOTAL (€ T.T.C.)	130.398	144.324	10.67%

Prix théorique HT du m3 pour un usager consommant 120 m3 : 1,46 € en 2015 (N) y compris l'abonnement du compteur.

Prix théorique HT du m3 pour un usager consommant 120 m3 : 1,56 € en 2016 (N+1).

Le prix de l'eau – Y compris redevance pollution

	Désignation	2015	2016	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement Ø 15	51 €	51 €	0%
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m3	1,03	1,14	10,67%
Redevances et taxes	Redevance de pollution domestique	0,31	0,315	1,61%
	T.V.A.	5,5 %	5,5 %	

Composantes de la facture d'un usager de 120 m3

	1 ^{er} janvier N	1 ^{er} janvier N + 1	Variation
Collectivité	211,80	225,60	6,51 %

T.V.A.	11,65	12,41	6,52 %
TOTAL (€ T.T.C.)	223,45	238,01	6,51 %

Prix théorique HT du m3 pour un usager consommant 120 m3 : 1,76 € (N)

Prix théorique HT du m3 pour un usager consommant 120 m3 : 1,88 € (N+1)

Recettes de la collectivité

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Variation
Total recettes de vente d'eau dont :	436 954,08	440 052,54	538 979,24	+ 22,48 %
- Recettes vente d'eau domestiques	310 294,91	304 705,81	340 198,62	+ 11,64 %
- abonnement	126 659,17	135 346,76	198 780,07	+ 46,87 %

Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du code de la santé publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la D.D.A.S.S. Parallèlement, le délégataire vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés		Nombre de prélèvements non conformes aux références de qualité		% de conformité		Paramètres non conformes
	Tarn	Dadou	Tarn	Dadou	Tarn	Dadou	
Conformité bactériologique	21	7	0	0	100	100	
Conformité physico-chimique	21	7	3	4	86	43	Cf ci dessous

Pour l'eau achetée au Syndicat du Dadou : quatre prélèvements présentent des résultats non conformes aux références de qualité : eau faiblement minéralisée

Pour l'eau produite de Saint-Juéry : 2 prélèvements présentent une eau avec une température à 25°C et un prélèvement sur une eau légèrement agressive.

Protection des ressources en eau

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

0 %	Aucune action
20 %	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en Préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

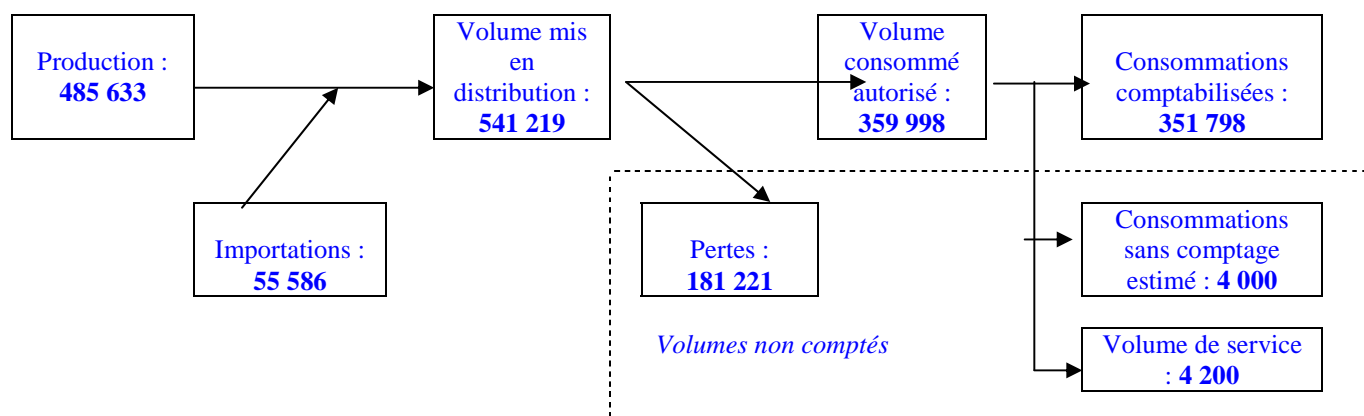
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages – réservoirs, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		Nombre de points	Points obtenus
A	PLAN DES RESEAUX		
<input type="checkbox"/>	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
<input type="checkbox"/>	Mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
B	INVENTAIRE DES RESEAUX		
<input type="checkbox"/>	Existence d'un inventaire des réseaux et mise à jour	10	10
<input type="checkbox"/>	Connaissance pour chaque tronçon matériaux et diamètres	5	5
<input type="checkbox"/>	Connaissance pour chaque tronçon date ou période de pose	15	15
C	AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX		

<input type="checkbox"/>	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
<input type="checkbox"/>	Existence inventaire des pompes et équipements électrotechniques	10	5
<input type="checkbox"/>	Localisation des branchements	10	10
<input type="checkbox"/>	Document sur caractéristiques des compteurs pour chaque branchement	10	5
<input type="checkbox"/>	Document recherche des pertes d'eau, nature des réparations effectuées à leur suite	10	5
<input type="checkbox"/>	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
<input type="checkbox"/>	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
<input type="checkbox"/>	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	2
	TOTAL	120	102

Performance du réseau



Les consommations sans comptage sont évaluées à 4000 m3 par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, incendie, lavages de réservoir...) sont évalués à 4200 m3.

- **rendement du réseau de distribution** = (Consommations comptabilisées + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution (en %)	58,5	52,2	63,4	69,8	65,2	70	63	59	70,5	70	66,6

N.B. – la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007.

- **indice des volumes non comptés** = (Estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j)	6,76	7,99	6,48	7,86	10,21	6,1	5,87	7,19

- **indice linéaire de pertes en réseau** = Pertes / longueur du réseau hors branchements

	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)	6,38	7,68	6,16	7,54	9,90	5,8	5,56	6,88

Renouvellement des réseaux

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	0,89	3,42	0,28	0,54	0,08	0,32	0,68	0,61	0,64	0,62	0,33	0,76

2004 : rue du Barry côte biscons PVC 200 : 280ml PVC 90 : 450ml PVC 63 160 ml

2005 renforcement reseau dadou polymère Bi orienté dn 200 :3230 ml PVC 140 : 6ml PVC 160 :6 ml fonte dn 100 :6ml
réhabilitation de la place du château aux avalats PVC 75 170 ml

2006 conduite PVC dn 200 avenue de Villefranche 275 ml
2007 conduite PVC dn 110 chemin de l' Albaret 536 ml
2008 Conduite fonte dn 150 chemin Saint Antoine (entre rue des Tulipes et rue des œillets) 76 ml
2009 conduite PVC dn 110 rue Puech de Laborie 227.62 ml
 conduite PVC dn 110 impasse Rivayrolle 92.25 ml
2010 conduite fonte dn 100 120.40 ml avenue Jean Jaurès
 conduite PEHD 50 123.60 ml impasse de la Planque
 conduite fonte dn 100 271 ml chemin de la Mouyssetie
 conduite fonte dn125 163ml chemin de Lendrevié
2011 conduite fonte dn 125 98 ml hameau de Lendrevié
 conduite Blutop dn 110 310 ml chemin de la Palatié
 conduite PEHD DN 50 199 ml chemin de la Palatié
2012 conduite Blutop dn 110 441.45 ml côte Biscons,avenue g téqui, alée de la Trencade
 conduite Blutop dn 160 60.48 ml place E Albet
 conduite PEHD dn 50 141 ml chemin F Flad
2013 conduite Blutop dn 100 43 ml avenue de Montplaisir
 conduite Blutop dn 110 50 ml chemin de Cambon
 conduite Blutop dn 110 90 ml Avenue Germain Téqui
 conduite Blutop dn1 160 252 ml rue Puech Gaillard
 conduite blutop dn 110 183,50 ml rue Veuve Auge
2014 conduite Blutop dn160 162 ml rue Albert Vergnes
 conduite Blutop dn 160 170 ml avenue de la Gare
2015 conduite Blutop dn 110 96 ml rue Emile Roux
 conduite Blutop dn140 232 ml rue des Marguerites
 conduite Blutop dn 110 210 ml rue des Oeillets
 conduite Blutop dn 75 55 ml rue des Pivoines
 conduite PEHD dn 50 42 ml rue des Marguerites
 conduite PEHD dn 50 128 ml route de Cunac

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0.82 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Travaux engagés au cours de l'exercice

Reprise de la conduite et des branchements rue Emile Roux, route de Cunac , rue des Marguerites, oeillets et pivoines

Branchements en plomb Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés.

Branchements	Année n - 1	Année n
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	33	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	248	246
% des branchements en plomb restants/nombre total de branchements	6.39%	6.34%

2004 73 branchements rue du Barry côte Biscons
2005 30 branchements place du château aux Avalats
2006 24 branchements avenue de Villefranche
2007 33 branchements chemin de l' Albaret (entre g Brassens et Lagar)
2008 13 branchements suite travaux voirie Salengro Saint Antoine
 14 branchements chemin de Lagar et Salaberde
 37 branchements avenue j Jaurès
2009 21 branchements rue du puech de Laborie
 4 branchements impasse de la Rivayrolle
 3 branchements suite à des fuites.
2010 6 branchements av jean jaures
 4 branchements impasse de la Planque
 20 branchements chemin de la Mouyssetie
 10 branchements chemin de Lendrevié
2011 7 branchements hameau de Lendrevié
 15 branchements route de Montplaisir
 8 branchements chemin de la Palatié
2012 49 branchements avenue Germain Téqui
 6 branchements avenue de la Gare
 6 branchements côte A Biscons
 5 branchements place E Albet
2013 15 branchements rue Veuve Augé
 8 branchements rue Puech Gaillard

7 branchements avenue Germain Téqui
 4 branchements chemin de Cambon
 1 branchements avenue de Montplaisir
2014 14 branchements rue Albert Vergnes
 8 branchements avenue de la Gare
 11 branchements avenue de Montplaisir
2015 2 branchements route de Cunac

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2015	597 585,07 €
Remboursements au cours de l'exercice	58 347,07 €
Dont en intérêts	24 132,53 €
Dont en capital	34 214,54 €
Montant de la dotation aux amortissements :	99 804,96 €

Monsieur Bardy demande combien de temps il faudrait pour ne plus être endetté. Mr Soula répond environ 8 ans.

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Changement des branchements en plomb et remplacement des conduites rue Emile Combes, chemin Saint Antoine, chemin de L'usine, rue Arthur Massol, route de Montplaisir, chemin de Cambon

Mutualisation des moyens de production ALBI ARTHES LESCURE SAINT-JUÉRY

Madame Thuel souhaite revenir sur l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur. En effet, elle a été interpellée par diverses familles de Saint-Juéry le Haut qui sont revenues plusieurs fois auprès du service de l'eau durant l'année en cours, qui ont des baisses de pression significatives et qui n'ont pas suffisamment d'eau pour prendre une douche.

La Mairie a-t-elle identifié ce problème ? Pense-t-elle pouvoir apporter des solutions à ces usagers ?

Monsieur Soula répond que les services techniques de la Mairie planchent sur le sujet car le nouveau lotissement et le quartier autour rencontrent ce problème d'alimentation en eau. Des pièces ont été remplacées, notamment des surpresseurs afin d'augmenter la pression, un doublement de conduite a été fait, mais cela ne donne pas grand-chose.

Il précise qu'à cet endroit on se trouve en bout de réseau et qu'on est alimentés par le Dadou.

Monsieur le Maire demande à Madame Thuel si les demandes dont elle parle sont récentes car il y a eu des problèmes essentiellement sur le lotissement des Fontaines et tout est rentré dans l'ordre, et on a remédié à tout ça. Il a récemment reçu des personnes de ce lotissement et tout allait très bien.

Blandine Thuel précise que ces demandes datent d'environ un an, mais qu'elles sont passées il y a environ 15 jours au service des eaux, et que les soucis persistent.

Monsieur Soula prend bien note que ces problèmes recommencent.

Madame Gonzalez demande si on a évalué en matière de coût, la perte de l'eau sur le réseau des Avalats.

Monsieur Soula répond qu'il suffit de multiplier le prix du mètre cube d'eau, c'est-à-dire envi 1,03 € par 20 000 m3 environ.

Ne pourrait-on pas plutôt réinvestir cette somme perdue pour rentabiliser ? Demande Mme Gonzalez.

Cela ne fonctionne pas comme ça répond Mr Soula. C'est l'eau facturée au m3 au particulier qui a été donnée. Le mètre cube d'eau que l'on paye n'est pas à ce tarif là mais nettement en dessous. Et si on arrive à colmater cette brèche et à arriver à trouver cette fuite, ce sera très bien car le réseau pour lequel on a de nombreux problèmes d'entretien est vieux et vieillissant. Il ne date pourtant que des années 70, mais les tuyaux en fonte sont de très mauvaise qualité et cassent comme du verre à la moindre déformation du terrain. Il assure que la municipalité est dans cette démarche là, d'améliorer le plus possible le réseau d'eau et sa rentabilité pour tendre à 80 % au minimum, mais cela paraît difficile.

D'où l'intérêt, intervient Monsieur le Maire, de renouveler et de s'en tenir aux 720 ml. Malheureusement, même si on s'en tient au plus urgent, l'urgence est à beaucoup d'endroits.

Rapporteur : Monsieur Soula

DELIBERATION**PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SAINT-JUERY AUX FRAIS LIES AU FEU D'ARTIFICE - n° 16/52**

Service : Finances locales – Contributions budgétaires

Rapporteur : Madame Bentata-Raucoules

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE : REMBOURSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE POUR LES ELEVES HORS CRITERES - n° 16/53

Service : Domaines de compétences par thèmes - Culture

Rapporteur : Madame Villeneuve

DELIBERATION**5 VOIX CONTRE**

Adopté à la majorité.

Joëlle Villeneuve tient à préciser qu'elle a ajouté une remarque dans la délibération concernant l'évolution des critères car il s'avère que sur les 13 personnes inscrites, toutes ont des quotients familiaux supérieurs à ce qui avait été établi. Tout le monde a été averti au moment de l'inscription l'an dernier de la nouvelle convention mais cela amène quand même à vérifier si les critères sont les bons ou méritent d'évoluer.

Un article a paru sur le journal municipal qui souligne justement ces possibilités d'inscription, et l'aide de la ville. Le but étant de permettre à des personnes qui n'ont pas la possibilité d'engager ces frais de pouvoir s'inscrire en priorité.

Une réunion d'information aura lieu avec les familles. En principe l'année prochaine les mêmes bases seront appliquées.

Blandine Thuel demande des explications quant à ce remboursement, et si elle comprend bien que l'on demande le remboursement à ces 13 familles douze mois après.

Joëlle Villeneuve explique que ces personnes avaient déjà eu l'information et un avis au moment de l'inscription, et la facture du conservatoire qui était attendue vient d'arriver. Elle concède qu'en effet il y a un décalage, mais ces personnes étaient clairement prévenues.

Madame Thuel demande si cela signifie que la dotation des 10 personnes bénéficiaires sera caduque et ne sera pas utilisée par la Mairie.

Madame Villeneuve assure qu'une réflexion est menée justement pour faire évoluer ces critères qui ont été mis en place cette année. Par le passé, la ville remboursait la totalité des frais, et le caractère exponentiel des demandes avait obligé à mettre des garde-fous.

Des contacts ont été pris avec le nouveau directeur administratif du Conservatoire afin d'essayer de faire avancer les choses. Mais, à ce jour, il n'y a pas d'autre possibilité que celle-là pour rester fidèle à cette première position.

Blandine Thuel rappelle que son groupe s'est exprimé très clairement contre les critères très restrictifs qui avaient été mis en place l'année dernière en disant qu'effectivement cela n'aurait concerné que très peu de famille. Elle pense qu'effectivement c'est une délibération qui va à l'encontre de l'objectif clairement affiché d'aider les jeunes, et d'avoir accès aux activités culturelles, étant donné la complémentarité à toutes les associations qui existent sur la ville, notamment l'harmonie Saint Eloi.

Joëlle Villeneuve précise que le groupe de Madame Thuel ne s'était pas prononcé contre car ces critères avaient été votés à l'unanimité, mais en effet des questions avaient été posées sur une possible évolution.

Blandine Thuel déclare que des craintes sur ces critères avaient été émises, qu'il semblait que 10 inscriptions seraient vite atteintes et que ça allait engendrer une restriction auprès des autres familles voulant s'inscrire. Elle pense que la ville cette année ne participera pas à cette aide là.

Joëlle Villeneuve reprecise qu'il y a eu un transfert au service culturel par le service éducation qui gèrait ce dossier. C'est donc aujourd'hui le service culturel avec le pôle communication culture qui le reprend en main. Elle espère vraiment avec l'information qui va paraître sur le bulletin municipal, toucher ces familles là. Voilà la position de l'équipe majoritaire.

Monsieur le Maire intervient pour préciser dans quelle optique des critères avaient été mis en place. Si un critère de jeunesse a été instauré, c'est que la ville aidait des personnes qui n'étaient pas du tout jeunes. De plus, il a semblé important d'aider une seule personne par famille car certains bénéficiaient de l'aide de la municipalité pour plusieurs personnes et d'autres n'avaient rien du tout.

Ce fonctionnement coûtait très cher à la commune poursuit Monsieur le Maire et le but d'amener des jeunes à la culture musicale n'était pas du tout atteint. Il faut intéresser des enfants qui ne le seraient pas parce qu'ils vivent dans des familles modestes, et leur faire découvrir un apprentissage musical. Effectivement, aujourd'hui les critères ont été un peu trop sélectifs et il faut les revoir, mais le but reste le même, c'est de faire en sorte que des enfants qui ne savent pas qu'un instrument de musique existe, hormis peut-être ceux qu'on leur présente à l'école, puissent avoir accès au conservatoire de musique.

Madame Thuel revient sur le deuxième critère concernant le niveau qui doit être supérieur à celui requis pour entrer à l'Harmonie St Eloi. Dans le passé il était possible pour un enfant d'accéder directement au conservatoire. Aujourd'hui un enfant qui veut découvrir la musique et issu d'un milieu défavorisé, doit commencer par l'harmonie et ensuite, lorsqu'il excelle et qu'il veut progresser, se diriger vers le conservatoire. L'explication de Madame Villeneuve lui convient s'il est prévu de réfléchir à d'autres critères qui semblent plus adaptés et complémentaires aux services qu'offrent les associations musicales sur la ville.

Monsieur le Maire termine en disant que par le passé il n'existait aucune complémentarité.

Joëlle Villeneuve répond à Madame Thuel que la commission culturelle réfléchit à l'évolution de ces critères mais qu'il fallait bien avoir une première année d'essai pour mesurer comment les choses allaient évoluer.

Monsieur le Maire propose de passer aux informations sur les divers projets.

Monsieur Bardy s'étonne alors que dans toutes les questions à l'ordre du jour il ne soit pas question des "casseurs" qui interviennent à leur bon gré, sans contrepartie.

Monsieur le Maire lui fait remarquer qu'il est possible de parler de ce problème dans les questions diverses et propose d'achever d'abord l'ordre du jour.

Monsieur Bardy rétorque qu'il ne s'agit pas d'une question diverse mais d'un problème important.

Monsieur le Maire demande comment prendre une délibération à ce sujet.

Monsieur Bardy souhaite connaître les actions que le premier magistrat de la ville a engagées pour ne pas être dans cette situation

Monsieur le Maire se dit désolé, mais ce sujet sera abordé après les informations de l'ordre du jour et estime que cela ne changera rien qu'on en parle plus tard.

Informations sur le projet gare

Monsieur Marty prend la parole pour présenter les 3 pôles mis en place par la politique municipale qui a voulu ainsi créer : un pôle intergénérationnel à Victor Hugo, un pôle culture à l'ancienne gare, et un pôle sportif à l'Albaret.

Il va parler plus spécialement du pôle culturel à l'ancienne gare et rappelle que cette bâtisse, qui date de 1900, située en plein centre ville, est la propriété de la Mairie depuis 1998.

La première action a été de réaliser une étude quant à son réaménagement et à sa réutilisation et plusieurs plans ont dû être mis à jour. Des plans de plusieurs niveaux ainsi que des coupes ont été réalisés par un bureau d'étude de l'Aveyron pendant 6 mois.

Si ce bâtiment, inscrit dans la mémoire des Saint Juériens, allait pouvoir être réaménagé sans le raser, la première réflexion a été menée par rapport à la disparition de la salle du Cinélux qui n'est pas du tout opérationnelle dans le centre ville, qui est vieillissante et ne répond plus aux critères des manifestations associatives.

Le nouvel espace de cette gare devrait permettre de répondre aux demandes de spectacles, de réunions d'associations, aux demandes des familles pour des repas etc... cet espace événementiel comportera une salle pouvant accueillir diverses fonctions, avec une scène et des loges. Il y aura aussi un coin cuisine qui permettra la présence d'un traiteur, un espace rangement pour le mobilier les chaises et estrades, des locaux pour les associations. Dans cet espace culturel de la commune, il est prévu un espace de présentation et de d'exposition.

L'Harmonie St Eloi pourrait disposer d'espaces pour les cours et les répétitions, d'un bureau et d'un local d'archives,

La qualité d'usage nécessite une réflexion particulière pour résoudre la différence de niveau entre la partie "voyageurs" et la partie "marchandises" de la gare. Enfin, étant donné les 4 niveaux, il sera prévu un ascenseur.

Un marché public a procédure adaptée a été lancé. La première phase qui devrait commencer d'ici fin juin permettra de choisir des architectes. Monsieur Marty donne la liste des documents que devront produire les candidats retenus pour cette première phase qui se terminera vers la fin du mois de septembre.

La deuxième phase concerne la sélection de 3 architectes, la production d'esquisses et de plans, un chiffrage financier. Fin 2016, début 2017, l'architecte porteur du projet sera désigné.

Voilà où en sont les réflexions sur l'ensemble de la gare.

Monsieur Kowalczyk demande ce que la Mairie compte faire des fresques murales.

Pour l'instant, répond Mr Marty, on ne sait pas, mais il est envisagé bien sur de les garder.

Angélique Bentata-Raucoules quitte la salle.

Informations sur le projet de la place Emile Albet

Monsieur le Maire précise qu'il y a eu trois réunions d'information à ce sujet, les deux premières le 24 mai à 16 h concernant le premier cercle, c'est à dire les riverains les plus proches de l'îlot de la place Emile Albet qui va être impacté, la deuxième le soir du 24 mai concernant les conseils de quartiers, les associations et les commerçants. La troisième le 7 juin ouverte au public.

Monsieur Marty poursuit l'exposé de cette information en indiquant que l'étude urbaine de l'aménagement de la place a été prévue dès la phase de diagnostic afin de prendre en compte les doléances et les réflexions des habitants concernés dès le commencement des travaux afin de pallier les écueils soulevés lors des réaménagements de la place Marie Curie, de la Trencade et d'une partie de la rue Germain Téqui notamment en termes de gestion des circulations et du stationnement.

Il ajoute que cette étude est co-financée par Tarn Habitat. Le périmètre est le suivant : le Cinélux, l'immeuble Albet et la maison des associations devant et derrière. Le Cinélux et la maison des associations appartiennent à la Mairie, L'immeuble ainsi que le parvis derrière appartiennent à Tarn habitat. Le devant appartient à la Mairie, pour mémoire, avant la rénovation du centre ville et la construction du parking, la rue passait à ras de l'immeuble.

Des éléments de pré-programme ont été indiqués au bureau d'études afin d'orienter leurs réflexions et d'évaluer la faisabilité d'une opération de démolition-reconstruction à vocation d'habitat, de commerces et de services sur ce périmètre.

L'enjeu est d'envisager un devenir pour cet immeuble qui ne satisfait plus les conditions optimales d'accueil pour l'habitat et d'accessibilité pour les équipements.

Après avoir présenté l'équipe Monsieur Marty détaille les différentes phases de l'étude. La première s'achèvera donc fin juin, la deuxième fin août, début septembre et la dernière vers le 10 novembre.

Il mentionne les 3 réunions de concertation en précisant qu'une soixantaine de personnes étaient présentes lors de la réunion publique du 7 juin dans cette même salle.

Une nouvelle réunion de concertation aura lieu fin août début septembre pour la présentation et la discussion autour du scénario retenu par la Mairie.

En ce qui concerne Tarn Habitat, Monsieur De Gualy désire savoir, puisqu'ils sont partie prenante à 50 % de l'étude, ce qui les a amené à revenir dans ce circuit, car lors de l'ancienne municipalité, le protocole d'accord stipulait qu'une fois le dernier occupant parti, et après échange du terrain, l'ensemble immobilier devenait propriété de la Mairie, Tarn Habitat ne voulait plus en entendre parler et n'avait plus aucun projet pour l'avenir.

Qu'est-ce qui les pousse à revenir ? demande Monsieur De Gualy, et même si effectivement il ne s'agit que d'une étude, s'ils acceptent de la financer, c'est qu'il ont peut-être à l'idée d'y donner suite et de devenir un opérateur dans ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que cet immeuble avait été racheté par l'ancienne municipalité pour l'euro symbolique c'est-à-dire qu'aux frais des contribuables saint-juériens, on aurait dû payer la démolition de l'immeuble.

C'est inexact répond Monsieur De Gualy puisque Tarn Habitat avait invoqué le fait que pendant plusieurs années il y avait eu une perte en préjudice concernant les loyers, au fur et à mesure que partaient les locataires. Cette perte avait été évaluée à environ 300 000 euros et que dans ces conditions ils n'allaient pas payer la démolition, contrairement à des opérations qui ont eu lieu à Carmaux où c'étaient eux qui étaient demandeur.

Monsieur le Maire explique que le retour de Tarn Habitat est intéressant à plusieurs titres, d'une part parce que Tarn Habitat envisage de proposer ces habitations à des seniors, et que lorsque des seniors habitent en centre ville, ils consomment principalement en centre ville, n'étant pas tentés de consommer sur leur lieu de travail puisque en général ils sont retraités. Et donc il serait possible d'apporter à la fois de la population et une population qui consomme en centre ville.

Même si ce projet n'est pas encore ficelé puisqu'on concerte avec la population, ce sera un projet d'une moins grande ampleur qui permettra de pallier aussi à une carence de locaux associatifs.

Et cela nous intéresse à double titre, parce qu'il est nécessaire et obligatoire d'avoir un certain pourcentage de logements sociaux sur la commune.

Monsieur De Gualy s'interroge, quel que soit l'opérateur, du nombre de logements, puisque tout constructeur est soumis à des contraintes et des plafonds financiers par mètre carré. Quid puisque c'est un des paramètres essentiels du stationnement. S'il est fait en surface sur un périmètre de 2 200m² cela va en polariser pas mal. Va s'imposer le choix d'un parking souterrain, et l'opérateur exigera de monter en hauteur. Et là on se trouve avec des problèmes de difficile intégration dans le paysage urbain et avec des difficultés avec les riverains.

Avant de laisser le soin à Michel Marty de répondre, Monsieur le Maire précise que Monsieur De Gualy était présent à la réunion publique où tout a été expliqué en détail. Il pense qu'il s'agit là d'informer la totalité du Conseil Municipal et ajoute que Tarn Habitat a affirmé que pour l'instant rien n'est prévu, sauf un immeuble plus bas.

Monsieur Marty répond qu'une étude de faisabilité est en cours et que rien n'est achevé. Il est impossible de savoir le nombre de logement ou de parking. La ville a demandé de conférer une identité visuelle, d'aménager un espace public pour développer une notion urbaine de proximité de garantir un espace partagé entre les piétons, les personnes à mobilité réduite, la circulation douce et la circulation automobile, de dynamiser le commerce et de faciliter le développement économique et surtout d'assurer la faisabilité financière et l'équilibre de la démolition en contrepartie financés par les revenus des locations et la vente de locaux.

Il est impossible de savoir s'il y aura 10 F1, 10 F2 ou 10 F3. L'étude de faisabilité va se finir fin novembre, et à ce moment là on aura déjà un avant projet. Et comme l'a expliqué Tarn Habitat, si on est d'accord, et si cela n'engage pas trop les finances de la commune, le projet définitif, le lancement du bureau d'étude et le choix de l'architecte auront lieu en janvier 2017.

Des limites ont été mises, notamment le fait que la municipalité ne veut pas dépasser R + 4, le P.L.U. a été modifié afin de ne plus avoir d'immeuble en façade qui écrase la place. On veut des salles ou des bureaux à l'intérieur.

Monsieur Marty sait que de nombreuses personnes présentes ce soir là ont été surprises par le fait que la municipalité arrive avec une page blanche en disant : "On vous écoute !" Certains ont même critiqué le fait qu'aucun projet ne soit présenté.

Questions diverses

Monsieur Bardy reprend le fil de sa précédente discussion et considère qu'aujourd'hui la vraie priorité est de se poser la question de la sécurité sur la commune ce que tout le monde reconnaît et de voir quelles sont les actions mises en place aujourd'hui par le premier magistrat de la ville pour essayer de trouver déjà les responsables et pour éviter que se reproduisent ces actes extrêmement graves qui peuvent se pérenniser encore plus.

La première des choses, répond Monsieur le Maire, c'est que pour la première fois, parmi les élus de Saint-Juéry, a été mis en place un élu délégué à la sécurité. Bernard Grialou est cet élu. Il connaît un peu ce monde là, il a de bonnes relations avec le commissariat puisque c'est un ancien du commissariat d'Albi et c'est un élu qui ne chôme pas. On a pu constater une dérive sociétale qui touche malheureusement au-delà de Saint-Juéry, l'albigeois et le pays tout entier. Il y a de multiples actes d'incivilité. Celle quotidienne qui paraît banale mais qui est pénible, les rétroviseurs arrachés, les voitures rayées, les boîtes aux lettres arrachées, dégradées... C'est une violence gratuite qui n'amène rien à ceux qui la font. Ils sont dans la dégradation.

Il y a aussi la violence due aux cambriolages. Là on peut comprendre parce qu'ils profitent un peu du bénéfice qu'ils viennent de faire, mais cette violence-là est stable. Aujourd'hui, on est plus dans la violence de dégradation, gratuite. On a du mobilier urbain qui est dégradé régulièrement; on a des plantes qui sont arrachées. On a tout ce genre d'incivilité qui touche à la fois les particuliers et les bâtiments communaux et qui a un coût évidemment.

A cause des enquêtes qui sont en cours et de la présomption d'innocence qui prime, Monsieur le Maire s'exprime ici avec un devoir de réserve. Il évoque entre autre les nombreux feux de poubelles notamment à l'école René Rouquier.

Monsieur le Maire tient tout d'abord à revenir sur le départ de la brigade motorisée de gendarmerie, et sur le fait que la commune de Saint-Juéry, avec celle d'Albi, Arthès et Lescure, se trouve en zone police. Le reste de l'agglomération, les 13 autres communes sont en zone gendarmerie. La brigade n'était pas censée intervenir sur la commune mais la gendarmerie est implantée sur le quartier de Pratviel, et lors de leurs diverses sorties et rentrées, la population se sentait un peu plus sécurisée et les délinquants potentiels un peu moins. Il précise que ce transfert aura lieu au 1^{er} septembre.

Il s'est trouvé, pour des raisons que Monsieur le Maire qualifie d'"immobilières", qu'il y a eu un transfert en direction de Cadalen. La brigade de Cadalen ayant déménagé sur Gaillac. Sans oublier les dix familles, dont les enfants fréquentent les écoles, le collège, les lycées sur Albi, les commerces, et qui sont impliqués dans la vie associative de la commune etc... Monsieur le Maire a demandé des interventions officielles qui ont été, tous bords politiques confondus, unanimes. Les 2 sénateurs et les députés, le président du Conseil Départemental, le président de l'agglomération, les deux sont

aussi sénateurs, ainsi qu'auprès du ministre de l'Intérieur. D'autre intervention ont aussi été demandées, et de plus, il a rencontré le lieutenant colonel Renier, qui dirige les gendarmes du département et qui voulait faire aboutir ce projet. Des responsables départementaux qui ont envie de faire aboutir des projets, cela sert dans une carrière. Mais cette rencontre s'est mal passée.

Monsieur Bardy pense que c'est un peu fort de vouloir faire croire que les gendarmes étaient les garants de la sécurité, et même si Monsieur le Maire n'a jamais dit une chose pareille, il semble vouloir insinuer que le départ de la gendarmerie est un facteur de déstabilisation pour la population.

Monsieur le Maire rétorque que leur départ n'est pas un plus pour Saint-Juéry, notamment en terme de famille. Il les a vu intervenir sur la commune, faire le relais avec la police, et s'est rendu compte, plusieurs fois, que leur présence n'était pas inutile.

Monsieur le Maire ajoute que, malgré le grand nombre de pétitions il a appris par un message téléphonique du colonel Renier que le transfert de la brigade motorisée se ferait au 1^{er} septembre. La lettre officielle est arrivée du chef du cabinet du ministre de l'Intérieur. Il ne la lit pas car elle n'apporte pas grand-chose, sauf la conclusion du directeur de cabinet de Monsieur Cazeneuve qui dit : " comme vous le savez ces opérations de regroupement ont fait l'objet d'une large concertation auprès de l'ensemble des élus concernés". Alors que ces derniers ont émis un avis défavorable à ce départ.

Au-delà de ça, depuis l'année dernière les quartiers entrant dans le cadre de la politique de la ville, ont été déclassés. C'est-à-dire définancement. L'état se désengage. On est passé de 2 500 quartiers dits prioritaires à 1 300 alors forcément il reste des cadavres, et Saint-Juéry fait partie de ceux-là. Monsieur le Maire a alerté le Préfet y compris en public pour lui dire que la façon dont certains quartiers avaient été écartés de la politique de la ville était incohérente.

La commune est donc sortie de son statut des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec perte de financement tout en restant un quartier en "veille active". On s'aperçoit que la ville garde le financement pour le Programme de Réussite Educative mais que l'année prochaine il n'y aura plus rien.

Monsieur le Maire poursuit par un troisième point, pas spécialement liée à tout ça. Vendredi, soir de fête de la Pimpano, 5 voitures ont brûlé, 4 incendies mais une voiture en a brûlé une autre côte à côte à la résidence Ramade au Mas Courduriès.

Bien évidemment la fête de la Pimpano avait été anticipée. Mais les animations sur la commune ne s'arrêteront pas parce que des voyous mettent le feu. Ce n'est pas eux qui vont gagner dans l'histoire, sinon un jour il n'y aura plus d'animations mais les voyous seront toujours là. Même si la police fait des rondes régulières et est passée 10 mn avant sur ce quartier, il est plus que compliqué de faire du flagrant délit sur un feu de véhicule, surtout au Mas Courduriès, où les voyous se cachent dans les buissons. Monsieur le Maire plaisante sur les nombreuses façons d'enflammer un véhicule dont il ne va pas parler afin de ne pas donner des idées aux élus.

La semaine suivante, pas de fête, rien du tout, mais le vendredi soir, 3 véhicules brûlés tout de même dont 2 le long de la voie ferrée. La semaine suivante rien, et la quatrième semaine 3 véhicules brûlés qui relèvent de 2 incendies, dont 1 véhicule brûlé seul, un autre véhicule brûlé qui en a incendié un autre.

Toutes ces personnes ont été rencontrées et la police enquête. D'après le commissaire Panazio, le commandant Briane et le Procureur de la République que Monsieur le Maire a vu la semaine dernière, s'il existe un phénomène d'imitation, il y a aussi là dedans des règlements de comptes, des propriétaires qui ont brûlé leur propre véhicule, des jeunes désœuvrés ainsi que des pyromanes. C'est un amalgame de tout cela qui a généré ce phénomène sur la commune. Il y a en tout cas de très fortes suspicions, et tant qu'il n'y a pas de flagrant délit il est très très compliqué de faire avouer quelqu'un, même si sur certains cas, le Procureur de la République est quasiment sûr de lui.

Le vendredi précédent, le commissaire Panazio avait déployé sur la commune 4 véhicules, y compris la voiture banalisée. Monsieur le Maire ne pense pas que ce soit grâce à eux qu'il n'y a eu aucune voiture brûlée. Il a lui-même tourné sur la commune de minuit et demi à 1 h du matin et constaté des groupes, qu'on ne peut pas, par anticipation, désigner comme coupables des incendies de voitures. Ce que fait la police, ce sont des vérifications d'identité et du suivi mais on ne peut pas contrôler tout le monde à la fois. On a eu de la chance d'avoir toutes les forces du commissariat de police d'Albi car rien ne se passait chez eux - personne n'a détruit les platebandes du Jardin National ce soir-là - mais dès qu'il va se passer un évènement sur Arthès, Lescure ou Albi il faudra forcément envoyer aussi des forces de police. Monsieur le Maire se rappelle cette technique à une époque qui consistait à faire un appel sur Cantepau ou ailleurs pour faire intervenir les forces de police et ensuite on faisait un règlement de compte sur Pratviel.

Donc ce week-end rien ne s'est passé. Monsieur le Maire a discuté avec ses collègues Madame Guiraud Chaumeil, Maire d'Albi, Francis Salabert de Lescure et Pierre Doat d'Arthès. Sachant que les voyous n'ont pas de frontière, il faut que les 4 communes qui sont en zone police sur l'albigeois travaillent ensemble, les informations des uns pouvant être échangées avec les autres.

Tous ceux qui gravitent et qui peuvent travailler en terme de sécurité et de médias vont se réunir lors de la cellule de veille le 21 juin prochain : les forces de police, la justice, les travailleurs sociaux, la direction du Collège et des écoles où déjà des choses se passent.

Cela reste très compliqué, mais la municipalité ne reste pas les bras croisés. Elle compte sur la population, non pour faire de la délation mais par esprit civique.

Monsieur Grialou prend la parole pour répondre à Monsieur Bardy. Il estime qu'à travers les questions qu'il pose, ce dernier ne comprend pas grand-chose au travail de la police. Du Commissaire au simple gardien, lorsqu'un policier peut prendre quelqu'un en flagrant délit, il le fait. Par contre, si les policiers viennent plus nombreux qu'avant, il en est certain, les effectifs n'ont pas changé. Seule la population a évolué ainsi que les façons de procéder des voyous.

Des patrouilles en tenue ont été supprimées et remplacées par des patrouilles en civil, pour intervenir sur Saint-Juéry justement. Malheureusement, la surface à surveiller est immense pour les quatre voitures qui patrouillent et les flagrants délits restent l'exception.

Monsieur Bardy répond qu'il y a quand même aujourd'hui peut-être une volonté politique au niveau national de garantir la paix sociale qui veut que l'on ne va plus là où ça fait mal. Même s'il ne va pas jusqu'à dire qu'à Saint-Juéry certains secteurs sont en zone de non droits, il estime qu'on n'en est pas très très loin non plus et il se demande si une voiture de police patrouillant sur Saint-Juéry peut faire peur à des délinquants.

Monsieur Grialou s'enquiert des solutions qu'il pourrait proposer.

Monsieur Bardy estime que la police et l'Etat ont pour rôle de sécuriser la garantie des biens et des personnes. Il n'est pas au courant de ce que fait la police ni comment elle est organisée. Il lui semble qu'on paye des impôts pour avoir un système judiciaire, police et gendarmerie, qui pourrait être à même de régler ce type d'opérations. Or, il constate que ça n'est le cas, ni à Saint-Juéry, ni dans bien des villes françaises d'ailleurs.

Blandine Thuel intervient et admet qu'elle ne connaît pas le travail de la police. Elle constate que depuis près d'un quart d'heure on ne fait que retracer des faits et leur chronologie. Le contexte d'insécurité monte à Saint-Juéry, on voit des tensions dans les quartiers. On rencontre de plus en plus de difficultés aussi à ce que les gens se croisent et communiquent et effectivement on est en droit de se sentir sécurisé.

Elle confirme que c'est tout à fait le rôle du Maire de la commune d'inciter à ce qu'il y ait plus de prévention. En revanche, elle s'attendait à ce Conseil Municipal, à ce que des positions relativement fortes et notamment des délibérations sur un certain nombre d'actes de préventions soient prises, comme la création d'un emploi d'Avenir afin de créer une présence avec les jeunes dans les quartiers, se rapprocher de la population et organiser des activités. Elle constate que, comme l'an dernier, des camps ont été créés par l'O.M.E.P.S. pour les jeunes, et vont toucher une même population, alors qu'on aurait pu, suite à cette situation très exceptionnelle, créer des animations dans les quartiers autour du sport, créer du lien social, etc... afin aussi de délier les langues.

Madame Thuel pense qu'il y avait peut-être des choses, à inventer, à travailler, avec le centre social qui connaît notamment un certain nombre de familles en difficultés, aussi à renforcer les actions autour de la parentalité qui ont lieu chaque année etc... On est au mois de juin, les soirées s'allongent de plus en plus et risquent de se tendre. On ne peut que faire des constats, on essaie de mobiliser la police et les enquêtes suivent.

Blandine Thuel demande à Monsieur le Maire ce qu'il a mis en place pour qu'on puisse espérer un été calme à Saint-Juéry ?

Monsieur le Maire répond que dans la situation actuelle, la population attend des effets immédiats par rapport à ce qui se passe. Lorsqu'il a dit tout à l'heure qu'il y avait des suspicions sur ceux qui ont commis ces actes impardonnables, il ne parlait pas du tout des habitants des quartiers. Il sent Blandine Thuel coupée de la réalité contrairement à ce qu'elle dit régulièrement. Il précise que la prévention est une chose qui se met en place à moyen et à long terme. Actuellement il n'est pas sûr que l'efficacité soit à ce niveau là.

Il ajoute qu'une commission éducation jeunesse travaille, à laquelle Madame Thuel ne souhaite plus participer et précise que lorsqu'on est élu dans une commune et qu'on ne souhaite pas participer aux commissions on ne donne pas de leçons à ceux qui travaillent.

Blandine Thuel relève que ces propos sont enregistrés ce soir et que ça ne grandit pas le travail des élus.

Bernard Grialou s'adresse à Madame Thuel et sur ce qu'elle a dit au sujet de ce qu'on pouvait faire, ce qu'on avait fait, et ce qu'on avait prévu de faire. Il souligne qu'à la demande du Commandant qui s'occupe de la sécurité dans le Département, il a commencé à discuter des problèmes avec les conseils de quartiers il y a déjà 2 mois déjà. Celui-ci est venu discuter avec la population de ces problèmes et a reçu un bon accueil. Monsieur Grialou attendait des informations de ces témoins privilégiés pour les transmettre au commissariat, mais les retours se font rares.

Malgré tout il va y avoir une réunion publique avec les services de police où des questions pourront être posées, et ce avant les vacances, afin d'établir une discussion avec la population.

Blandine Thuel réplique qu'elle parle de projets, de dynamique dans les quartiers et qu'on lui répond répression et délation.

Monsieur Kowalczyk voudrait revenir sur la question concernant les agents de la Mairie et les récents départs. Lors du dernier conseil municipal, il avait questionné Madame Tafelski sur le malaise, ou le mal être des agents de la commune. Elle avait répondu que des réunions avaient été mises en place et que la Mairie et les agents étaient arrivés à des propositions. David Kowalczyk demande quels ont été les protocoles mis en place.

Effectivement, Céline Tafelski avait indiqué que les représentants du personnel qui l'avaient souhaité pourraient être reçus afin d'émettre leur ressenti de mal être pour certains. Il avait été convenu une démarche avec le service prévention et les médecins du travail du Centre de Gestion sur les risques psycho-sociaux. Aujourd'hui il s'agit de voir comment pourraient être mis en place ces groupes de travail. Cela a pris un peu de retard par rapport à ce qui avait été souhaité, mais il faut savoir que ce médecin quitte le centre de gestion. La demande est donc en stand by en attendant le nouveau médecin, qui a été recruté mais dont on ne connaît pas la date effective d'entrée au centre de gestion.

Cette démarche sera entamée et réalisée, affirme Céline Tafelski. Le service de prévention, spécialisé dans ce genre de démarche traitera ces questions. Une réunion par thème pourrait être envisagée. Mais il s'agit d'un œil extérieur et la date pour un rendez-vous est en attente.

David Kowalczyk demande si cela veut dire que Madame Tafelski reconnaît que rien n'a été fait jusqu'à ce jour depuis que le mal être s'est exprimé.

Madame Tafelski proteste qu'elle n'est pas d'accord. C'est un raccourci rapide qui n'engage que lui. Elle a encore reçu cet après-midi deux représentants du personnel qui lui ont fait part de certaines inquiétudes d'agents pour des sujets tout autres. Elle a apporté une réponse, et précisé que le dialogue social ça n'était pas une fois de temps en temps ou avant une réunion du comité technique, mais tout le temps dans la mesure où l'on estime qu'il y a un besoin, afin que les agents ne restent pas dans une position où ils n'ont pas de réponse par rapport à leurs incertitudes. Et si cela ne se formalise pas par des réunions officielles, elle les a encouragés encore cet après-midi au dialogue et les a assurés de sa disponibilité pour qu'il n'y ait pas de malentendus ou de choses non dites, et pas claires pour les agents.

Madame Thuel prend la parole pour interpeller Monsieur le Maire suite à sa demande qui n'a pas reçu de réponse et concernant la C.L.I.S. et les tarifs appliqués aux personnes extérieures à la commune pour la cantine.

En effet, des maires des communes concernées lui ont certifié que Monsieur Raynaud leur avait assuré que ce sujet serait délibéré lors d'un prochain conseil municipal. Il se trouve que c'est le premier conseil municipal suite à leur rencontre, et, d'une part Madame Thuel n'a reçu aucune réponse et d'autre part elle pense que les maires concernés s'attendaient à ce que cette délibération soit à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire répond que tant que Madame Thuel lui adressera des courriers qui comportent des phrases aussi agressives, il ne lui répondra pas. Et d'autre part, ce sujet a déjà été débattu lors du précédent Conseil Municipal. On peut en parler à tous les conseils municipaux si elle le souhaite, mais la réponse sera toujours la même.

Madame Thuel intervient pour préciser qu'en effet lors des dernières délibérations et des derniers sujets à ce propos, ce point semblait réglé, or il se trouve que des familles ont refait une demande auprès de Saint-Juéry et auprès de leurs communes en disant leur désapprobation sur le fait d'appliquer un tarif à 6,50 € en considérant qu'ils n'ont pas le choix puisqu'on leur donne une affectation dans une C.L.I.S. qui n'est pas leur commune d'origine.

Blandine Thuel rappelle que cela concerne des enfants handicapés, car elle a entendu au sein du Conseil Municipal qu'il n'y avait pas de discrimination et que ces personnes étaient traitées comme tout le monde c'est-à-dire St Juérien ou pas. Elle réplique qu'elle reviendra à chaque conseil municipal en question directe sur ce sujet là.

Monsieur le Maire trouve toujours un peu curieux qu'une élue Saint-Juérienne, fût-elle d'opposition, parle constamment de la solidarité des contribuables Saint-Juériens vis-à-vis d'enfants d'autres communes sans se soucier de la solidarité des communes dont les enfants sont issus. Il en revient toujours à la même chose : la solidarité communale, que la commune applique, et que doivent appliquer toutes les communes. Si ça n'était pas le cas, il pourrait y avoir discrimination, même à l'intérieur de la C.L.I.S. Il le rappelle à Madame Thuel, il pense qu'elle le sait mais ne veut pas l'entendre, la Mairie ne maîtrise rien pour les enfants qui fréquentent la C.L.I.S., on ne connaît pas le quotient familial de ces familles alors qu'on les fait payer en fonction de leurs revenus. C'est ce qui permet d'avoir des enfants qui ne payent qu'1,50 € à la cantine.

Monsieur le Maire explique que si on n'applique pas le tarif extérieur pour les enfants hors commune, ne connaissant pas leur quotient familial, on pourrait se retrouver dans des situations où des familles saint-juériennes paieraient un tarif plus élevé que des familles d'autres communes ayant des revenus égaux ou supérieurs. Il s'agirait alors d'une discrimination vis-à-vis des enfants de Saint-Juéry et cela n'est pas souhaité et a été dit de nombreuses fois.

Ainsi, si les communes concernées jouent la solidarité vis-à-vis de leurs enfants comme c'est le cas à Saint-Juéry, les familles ne seront pas impactées du tout par le prix que nous faisons payer. La solidarité elle est là.

Monsieur le Maire rajoute que l'activité débordante de Madame Thuel fait qu'elle semble avoir de meilleures informations que lui, car, elle aussi a rencontré tous les Maires concernés. Il semble que tous ont dit qu'ils étaient prêts à accompagner ces enfants en terme de solidarité. La commission éducation jeunesse - dont Madame Thuel est absente - est en train de travailler sur les dernières modalités afin de mieux accompagner les familles vis-à-vis de leur municipalité, en sachant que pour l'instant on ne connaît pas exactement les enfants qui vont venir à la C.L.I.S.

Monsieur le Maire s'étonne constamment de cette solidarité que Madame Thuel voudrait faire jouer, en allant jusqu'à calculer ce que ça impliquerait par rapport à l'impôt. Elle qui ne souhaite pas le voir augmenter, est en train de calculer combien coûterait aux Saint-Juériens de jouer la solidarité vis-à-vis des enfants des autres communes. Elle devrait penser à la solidarité des communes dont sont issus ces enfants tout simplement.

Blandine Thuel ne souhaite pas répondre à Monsieur le Maire. Elle se dit écoeurée de la façon dont il tourne ce dossier et espère que les élus ont pris le temps de lire l'ensemble du dossier.

Monsieur le Maire rajoute qu'il a pris de multiples exemples pour montrer l'accompagnement des enfants, et chaque commune peut les accompagner également. Cela lui paraît la base de tout.

Il signale qu'à 6,50 € la commune ne fait pas de bénéfice puisque le prix de revient d'un repas est de 8 €. La solidarité se joue déjà auprès de ces enfants puisqu'on pourrait faire payer le prix réel et ça n'est pas le cas.

Monsieur Bardy souhaite revenir sur les forces de police. Il mentionne qu'avec le niveau d'état d'urgence actuel, le niveau d'intervention et les possibilités qu'ont les forces de police et de gendarmerie permettent aujourd'hui des choses beaucoup plus importantes que lorsqu'on est en période classique. Il estime que lorsqu'on veut mener des investigations à long terme, c'est-à-dire directement là où ça fait mal, on peut le faire. Encore une fois, il a le sentiment qu'il n'y a pas cette volonté de travailler pour mener les choses...

Monsieur le Maire témoigne qu'il les voit travailler car il est souvent avec eux

Monsieur Bardy conteste et assure que lorsqu'il en discute à l'extérieur avec Monsieur le Maire, ce dernier a une vision différente de la police, des agents etc... et lorsqu'il est à cette place, avec un micro, il est dans un consensus différent.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il a vu travailler les forces de police et qu'il est très compliqué de faire du flagrant délit, car c'est la seule chose qui marchera dans ce cas là. Malgré les fortes suspicions, si la personne ne veut pas avouer on ne peut rien faire. Des empreintes ont été relevées, mais des empreintes sur une voiture brûlée c'est très compliqué. Il assure que la police est très réactive avec les moyens qui sont les siens.

Monsieur Bardy termine en disant que le Maire est dans son rôle.

Madame Pellegrini demande la parole pour annoncer qu'elle a eu Mr Peyronie au téléphone avant de venir car il voudrait connaître quel est le projet d'E.R.D.F.

Monsieur le Maire répond qu'il les a contactés lorsque la centrale a brûlé, et qu'ils n'étaient pas du tout dans le projet à venir. Il s'accorde pour dire qu'il va prendre à nouveau contact avec eux pour savoir ce qu'il en est.

Monsieur le Maire clos la séance de ce Conseil Municipal et souhaite à tous de passer une bonne soirée.

La séance est levée à 22 h.

N° d'ordre	N° délib.	Objet
1	40	Admission en non valeur – Budget du service de l'eau
2	41	Sortie des biens de l'actif
3	42	Tarifs séjour jeunes
4	43	Tarifs bivouac jeunes
5	44	Décision modificative n°1 du budget général
6	45	Décision modificative n° 1 du budget 2016 du service des eaux
7	46	Motion sur l'installation des compteurs Linky
8	47	Convention piscine des Avalats
9	48	Baignade aménagée et surveillée aux Avalas – Demande de subvention au Conseil Régional
10	49	Travaux de dissimulation de réseau en régime urbain – Dissimulation BT SUR P18
11	50	Estimation coût de travaux de dissimulation de réseau en régime urbain
12	51	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

13	52	Participation de la commune aux frais du feu d'artifice
14	53	Conservatoire de musique : remboursement de la contribution pour les élèves hors critères